



# EDUCATEL

## DIPLÔMÉ ou REMBOURSÉ

Obtenez votre diplôme ou  
**Educatel** vous rembourse vos frais de formation



**Tout élève inscrit à une formation diplômante avec Educatel (hors préparation aux concours) pourra demander le remboursement de ses frais de formation :**

- s'il échoue à l'examen final pour les formations préparant à des diplômes d'État (BTS, CAP, BP) – voir la liste des formations ci-dessous.

Cette offre est valable pour toute inscription à une formation diplômante entre le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et le 31 juillet 2016 pour les élèves résidant en France métropolitaine, formations de préparation aux concours et D.C.G. exceptées. Sont également exclues de l'offre les formations financées au titre de la Formation professionnelle continue ou d'un organisme financeur tiers (Pôle emploi, Conseil général, mission locale...).

### Conditions :

L'offre est valable à partir de la session 2016 de l'examen. Le remboursement sera effectué dans le cas d'un échec à l'examen si et seulement si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- L'élève est inscrit(e) entre le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et le 31 juillet 2016 auprès d'Educatel à la préparation complète à un diplôme (BTS, CAP, BP) dans sa forme globale. Ne sont donc pas concernées les présentations à l'examen en voie progressive ou à des épreuves isolées, suite à un échec à une session précédant l'inscription.
- L'élève a signalé par écrit à Educatel sa préinscription à l'examen dans une durée n'excédant pas 3 ans à compter de sa date d'inscription à Educatel.
- L'élève a réalisé tous les devoirs de chaque cours de son plan d'études avant la première épreuve de l'examen et a obtenu une moyenne générale d'au minimum 10/20.
- L'élève a refait tous les devoirs que ses professeurs lui ont demandé de refaire.
- L'élève a été présent durant la totalité de ses stages obligatoires lorsqu'ils sont prévus à son programme.
- L'élève remplit toutes les conditions imposées par son Académie pour se présenter à l'examen (en particulier les périodes de stage en milieu professionnel).
- Quand il est obligatoire, l'élève a envoyé à Educatel la réalisation de son travail suite à sa période de formation en milieu professionnel, pour une première correction avant le 30 mars de l'année civile de l'examen.
- L'élève a envoyé à Educatel une copie de son relevé de notes de l'examen attestant de son échec et de sa présence à toutes les épreuves, y compris les éventuelles épreuves de rattrapage.
- L'élève n'a pas été pris(e) en flagrant délit de fraude pendant une épreuve.
- L'élève s'est présenté à toutes les sessions d'examen auxquelles il pouvait s'inscrire durant les trois années d'accompagnement par Educatel et a échoué à chacune des sessions auxquelles il s'est présenté.

### Modalités de remboursement :

Si l'élève remplit les conditions préalables au remboursement de sa formation, il doit faire sa demande de remboursement dans un délai de 15 jours calendaires suivant la date de notification du résultat de l'examen, par lettre recommandée avec accusé de réception - le cachet de la poste faisant foi - , accompagnée des documents suivants :

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- Photocopies de deux justificatifs de domicile datant de moins de 3 mois
- Copie du courrier attestant que l'élève a bien signalé par écrit à Educatel sa préinscription à l'examen dans une durée n'excédant pas 3 ans à compter de sa date d'inscription à Educatel.
- Attestation de l'inscription à la préparation complète à un diplôme (BTS, CAP, BP) dans sa forme globale.
- Pièces justifiant que toutes les conditions imposées à l'élève par son Académie pour se présenter à l'examen sont bien remplies (en particulier les périodes de stage en milieu professionnel).
- Copie du relevé de notes de l'examen attestant de son échec et de sa présence à toutes les épreuves, y compris les éventuelles épreuves de rattrapage.
- Document attestant que l'élève s'est bien présenté à toutes les sessions d'examen auxquelles il pouvait s'inscrire durant les trois années d'accompagnement par Educatel et a échoué à chacune des sessions auxquelles il s'est présenté.
- Relevé d'Identité Bancaire

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de 6 mois suivant la date de demande de remboursement.

### LISTE DES FORMATIONS PRÉPARANT AUX DIPLÔMES D'ÉTAT CONCERNÉES PAR L'OPÉRATION :

**CAP Coiffure**

**CAP Esthétique, cosmétique, parfumerie**

**CAP Fleuriste**

**CAP Maintenance des véhicules automobiles**

**CAP Métiers de la mode**

**CAP Petite enfance**

**BP Coiffure**

**BP Esthétique, cosmétique, parfumerie**

**BTS Assistant de gestion**

**BTS Assistant de manager**

**BTS Commerce international**

**BTS Comptabilité et gestion des organisations**

**BTS Design d'espace**

**BTS Diététique**

**BTS Management des unités commerciales**

**BTS Négociation et relation client**

**BTS Services informatiques aux organisations**

**BTS Tourisme**



# EDUCATEL

Adresse de correspondance : Le CIED-Educatel - 12, rue Ernest Renan - CS 20060 - 76802 St Etienne du Rouvray cedex

Siege social : Le CIED - 40 boulevard de la République - 78000 Versailles

S.A.S. au capital de 20 000 euros - RCS Versailles 753 962 984 - SIRET 753 962 984 00013 - N° TVA : FR 90 753 962 984

[www.educatel.fr](http://www.educatel.fr)